COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 19 octobre 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Maxime GEIMEL, Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

Absents : MM. Tony GABIER, Michel LOUVEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RÉUNIONS DÉBUT DE SAISON

La Commission a fait le bilan des clubs présents sur les 4 réunions de début de saison ainsi que des webinaires organisés. Elle regrette qu'un certain nombre de clubs ne se soient pas présentés ni en réunion physique (pourtant décentralisées), ni au webinaire complémentaire.
Par conséquent, et après validation du Bureau du Comité, elle décide de convier les clubs ci-après à une réunion de rattrapage :

¤ *Pour les catégories U6-U9*
La réunion s'est déroulée le lundi 19 octobre à 18h30 au siège du District, voici la liste des clubs qui ne se sont pas présentés et qui seront soumis à la décision de la Commission de doubler les amendes en cas d'anomalies rencontrées par ces derniers :

U6-U9
ABLIS F.C. SUD 78
ACHERES FC
ANDRÉSY FC
BEYNES F.C.
BONNIERES FRENEUSE F.C.
BOUAFLE FLINS S/SEINE ENT.
BOUGIVAL FOOTBALL
CARRIERES GRESILLONS A.S.
CARRIÈRES S/S US
CERNAY BONNELLES AS
CHAMBOURCY A.S.M.
COIGNIERES CITY
ECQUEVILLY E.F.C.
EPONE U.S.B.S
FEUCHEROLLES U.S.A.
FONTENAY ST PERE A.S.
GARGENVILLE STADE
HOUDANAISE REGION FC
HOUILLES S.O.
INTERFOOT
ISSOU A.S.
JOUY EN JOSAS U.S.
MANTES VIVONS FOOT
MANTES USC
MANTOIS 78 F.C.
MAULOISE U.S.
MESNIL LE ROI A.S.
POISSY FC
PORT MARLY CS
PORCHEVILLE F.C.
SARTROUVILLE ES
ST CYR AFC
VERSAILLES JUSSIEU A.S.
VESINET SCI

Amende : 60€ (30€ x 2)
Motif : Absence non excusée à convocation.
Votre club ayant été absent à cette réunion, nous vous informons qu'en cas d'anomalie constatée, que ce soit un défaut d'organisation de rencontres, des forfaits, ou une non application des épreuves techniques, etc, la Commission vous sanctionnera d'une amende qui sera doublée.

¤ *Pour les catégories U10-U13*
Le lundi 26 octobre à 18h30 au siège du District

U10-U13
ABLIS F.C. SUD 78
ACHERES FC
ANDRESY FC
AUTEUILLOIS A.S.
BONNIERES FRENEUSE F.C.
BOUAFLE FLINS S/SEINE ENT.
CERNAY BONNELLES AS
CONFLANS RACING
CRAVENT F.C.
DAMMARIN EN SERBE AS
ECQUEVILLY E.F.C.
EPONE U.S.B.S
FONTENAY ST PERE A.S.
GAMBAIS FOOTBALL
GARGENVILLE STADE
HOUILLES S.O.
ISSOU A.S.
JOUY EN JOSAS U.S.
LOUVECIENNES AS
MANTES OLYMPIQUE
MANTES VIVONS FOOT
MANTES USC
MANTOIS 78 F.C.
MAULOISE U.S.
PORCHEVILLE F.C.
SARTROUVILLE ES
ST CYR AFC
VERSAILLES JUSSIEU A.S.
*VESGRE AS
VISINET SCI
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE

En cas d'absence de votre club à cette réunion, nous vous informons qu'en cas d'anomalie constatée, que ce soit un défaut d'organisation de rencontres, des forfaits, ou une non application des épreuves techniques, etc, la Commission vous sanctionnera d'une amende qui sera doublée.

COURRIERS

CHANTELOUP US
Le club nous signale que le 17 octobre, il a eu beaucoup trop de déplacements.
La Commission prend note et comprend la problématique, mais sur une journée telle que le 17 octobre, où tous les dispositifs étaient des plateaux, il n'est pas possible de faire en sorte que la répartition de vos équipes soient équitables entre domicile et extérieur. Il y a trop de paramètres pour que celui-ci s'ajoute, car cela remettrait en cause l'équité sportive.

CATEGORIE U6-U9
PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

La Commission est toujours à la recherche d'un club pour intégrer les plateaux Espoirs à partir du 7 novembre prochain.

CHALLENGE REGIONAL U9

PLAISIROIS FO
Le club s'est proposé pour intégrer le Challenge Régional U9 après la date d'inscription.
La Commission ne peut vous intégrer pour le moment, faute de place disponible.

CATEGORIE U10/U11
U10-U11 ESPOIRS

La Commission alerte les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionné d'une amende de 20€ par rencontre non couverte.

POISSY FC
Courrier du club demandant la possibilité de revenir sur la décision de pénalité pour non envoi de la feuille de match et jonglerie U10 du 19/09.
La Commission prend note et bien qu'elle comprenne les difficultés que les clubs peuvent rencontrer, notamment en début de saison, ne reviendra pas sur sa décision pour des raisons d'uniformité sur le département. Elle précise, notamment attendre des clubs engagés en Critérium Espoirs, que ces derniers trouvent le process régulier pour éviter les pénalités administratives pour des feuilles non envoyées. La situation semble d'ailleurs s'être régularisée pour votre club, elle vous invite donc à poursuivre sur cette voie.

NEAUPHLE PONT RC 78 21 : 2ème infraction
La Commission prend note du retour du club concernant les 2 infractions d'encadrement. Compte tenu du motif évoqué, elle excuse une des 2 absences et vous invite à plus de vigilance sur les prochaines FMI.

LIMAY ALJ 21 : 2ème infraction
La commission n'ayant pas eu le retour de votre rapport, vous

sanctionne d'une amende pour non production d'un rapport demandé et confirme les deux infractions.
Amende : 20€ (Annexe 2 RS DYF)

CATEGORIE U12/U13

U12-U13 ESPOIRS

La Commission alerte les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionné d'une amende de 20€ par rencontre non couverte.

Infraction épreuve technique U12

PLAISIROIS FO / CARRIERES GRE AS / MONTESSON US
Ces 3 clubs sont sous le coup d'une vigilance notée par la Commission concernant les infractions d'épreuves techniques relevées lors de la saison 2025/2026. La Commission a demandé à ces 3 clubs des explications pour le lundi 19 octobre.
La Commission regrette qu'aucun retour ne lui ait été fait. Elle décide par conséquent qu'à la prochaine infraction avérée, elle sera susceptible de sortir l'équipe du dispositif à la fin de la phase.
Amende : 20€ à PLAISIROIS FO / CARRIERES GRE AS & MONTESSON US (Annexe 2 RS DYF)

BAILLY NOISY SFC : 2ème infraction
La Commission prend note du retour du club concernant les 2 infractions d'encadrement. Compte tenu du motif évoqué, elle excuse la dernière absence constatée.

U12 & U13 du 31/10/26
79502278 : CROISSY US 21 / PECQ US 21
79504458 : CROISSY US 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
Le club de CROISSY US nous informe que ses terrains seront fermés à cette date en raison des vacances scolaires.
La Commission demande au club du PECQ US & MONTIGNY LE BX AS s'ils peuvent recevoir à leur place, et ce dans le but d'éviter un report en semaine. Merci de vos retours pour le lundi 26/10 avant 12 heures.

U13 Espoirs Poule D du 31/10/26
79504910 : CLAYES SOUS BOIS USM 1 - ST ARNOULT US 1
Courrier des deux clubs concernant une incompréhension sur l'inversion de la rencontre, décidée la semaine passée.
La Commission prend note des 2 courriers, elle précise qu'effectivement, il n'y avait pas d'accord entre les 2 clubs. Néanmoins, il existe une problématique concernant ce report, car il n'y a pas de date « classique » disponible d'ici la fin de la fin de phase. C'est pourquoi, dans son esprit, l'inversion paraissait être la meilleure option pour éviter un report en semaine.
Par conséquent, bien qu'elle comprenne la problématique du nombre de déplacements que cela engendrera pour le club des CLAYES, la Commission maintien le match le 31/10/2026 à ST ARNOULT FC.

U12-U13 DEPARTEMENTAUX

CLAIREFONTAINE EN YVELINES
Pris note du courrier du club. La Commission transmet à la Commission des terrains pour savoir si des rencontres peuvent se dérouler sur le terrain.

FESTIVAL FOOT U13

ESSARTS LE ROI AGS du 17/10/26
Courriers des clubs de VILLEPREUX FC & VIROFLAY USM comme quoi ils se sont déplacés pour un début de plateau à 16h00, alors que ce dernier avait commencé à 14h00.
La Commission vous informe que la dérogation d'horaire a été validée la semaine passée et publiée dans le journal, de plus, l'information sur FAL précisait bien un début de plateau pour 14h00.
Par conséquent, elle décide de désigner forfait les 2 équipes des clubs concernés, mais sans les sanctionner d'une amende, le déplacement ayant été réalisé.

LOUVECIENNES AS du 17/10/26
La Commission prend note des différents courriers. Pour résumé :
1. **LOUVECIENNES a répondu le mercredi 14 octobre qu'il n'avait pas d'équipes Espoirs, pensant que le MANTOIS le sollicitait par rapport à cela. Cela pouvait laisser supposer qu'il n'avait pas prévu de participer au plateau du 17/10.**
2. **Les services administratifs ont répondu à ce mail pour dire que le Festival Foot n'avait rien à voir avec le Critérium Espoirs.**
3. **Sans réponse du club de LOUVECIENNES, et après proposition du MANTOIS pour accueillir ce plateau, il a été décidé le vendredi matin que ce plateau se jouerait au MANTOIS pour éviter une annulation et un report pendant les vacances.**
4. **La problématique réside dans le fait que le club de LOUVECIENNES n'a pas été destinataire du mail expliquant cette décision, ce qui a logiquement créé de la confusion, bien que le plateau, sur FAL, était bien apparent au MANTOIS.**
5. **En tout état de cause, le plateau s'est déroulé en présence du MANTOIS et de VINSKY. Absence des clubs de PLAISIROIS (s'est déplacé à LOUVECIENNES) et LOUVECIENNES.**

Par conséquent, la Commission, compte tenu de la confusion existante, décide de neutraliser les rencontres concernant les équipes de LOUVECIENNES & PLAISIROIS FO et ne garder que le score du MANTOIS contre VINSKY. Aucun club ne sera donc pénalisé par cette situation.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 03/10/26

SARTROUVILLE ES

U8-U9 CLASSIQUES

Rappel avant amende
Rencontres du 03/10/26

VILLENNES ORGEVAL FC
MAGNY 78 FC
GARGENVILLE STADE
GUYANCOURT ES

U8-U9 ESPOIRS

Rappel avant amende
Rencontres du 10/10/26

Fiche récapitulative
SARTROUVILLE ES (VERNEUIL ENTENTE VILLENNES ORGEVAL) manque feuille U8
CARRIERES S/S US : double envoie de la feuille U8 manque la feuille U9

Fiche équipe
LES MUREAUX OFC
ELANCOURT OSC
NEAUPHLE PONT 78 RC
VERSAILLES 78 FC

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

ERRATUM : Annulation amende
Plateaux du 26/09/2026

SARTROUVILLE ES

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 03/10/2026

RAMBOUILLET FC
CARRIÈRES SUR SEINE US
MANTES VIVONS FOOT
VÉLIZY ASC
ETANG ST NOM ES
CONFLANS FC
LIMAY ALJ
GARGENVILLE STADE

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 03/10/2026

VIVONS FOOT MANTES LA JOLIE

FEUILLES MATCHESMANQUANTES

U10-U11 DEPARTMENTAUX

Rappel avant amende et neutralisation de la rencontre
Rencontres du 10/10/2026

Critérium par année U10
79803108 VESINET SCI/ ETANG ST NOM ES
79802324 ANDRESY FC / POISSY FC
79803123 AUBERGENVILLE FC / VILLENNES ORGEVAL
79803229 ELANCOURT OSC / RAMBOUILLET YVELINES

Critérium par année d'âge U11
79802086 ANDRESY FC / POISSY FC
79802131 VESINET SCI / ETANG ST NOM ES
79802190 MESNIL ST DENIS ASL / HOUDANAISE REGION FC
79802206 ELANCOURT OSC / RAMBOUILLET YVELINES
79802309 CROISSY US / VELIZY ASC

Critérium sans distinction d'âge U11
79804649 ST CYR AFC / HOUILLES AC
79805020 ST CYR AFC / HOUILLES AC
79806129 MESNIL ST DENIS ASL / MONTIGNY LE BX AS
79806143 MAUREPAS AS / MONTFORT FC
79806236 VILLENNES ORGEVAL / CELLOIS CS
79894277 OLYMPIQUE DE MANTES / PORCHEVILLE

U10-U11 ESPOIRS

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs
Rencontres du 10/10/2026

79499679 MONTIGNY LE BX / CARRIERES S/SEINE
79497644 CROISSY US / ELANCOURT OSC

U12-U13 DEPARTMENTAUX

Rappel avant amende et neutralisation de la rencontre
Rencontres du 10/10/2026

79807119 VIROFLAY U.S.M. 1 - CHATOU AS 2
79807301 MESNIL ST DENIS ASL 1 - ELANCOURT O.S.C. 2
79917143 ELANCOURT O.S.C. 3 - FCRH LA VESGRE 2
79917157 MANTOIS 78 FC 3 - ISSOU AS 1
79807364 CARRIERES S/SEINE US 2 - ECQUEVILLY E.F.C. 1
79807650 VELIZY ASC 2 - ABLIS SUD 78 12
79807676 ESSARTS LE ROI AGS 2 - PERRAY FOOT. ES 2
79807901 ECQUEVILLY E.F.C. 2 - F.C. ACHERES 2
79807903 LOUVECIENNES A.S. 1 - VERNOUILLET FC 1
79807957 VILLEPREUX F.C. 1 - MESNIL ST DENIS ASL 2
79807958 MAGNY 78 F.C. 2 - VOISINS F.C. 2
79808003 PECQ US LE 2 - FCFF 2
79807425 VIROFLAY U.S.M. 21 - CHATOU AS 22
79807455 MESNIL ST DENIS ASL 22 - ELANCOURT O.S.C. 22
79917204 ELANCOURT O.S.C. 23 - FCRH LA VESGRE 22
79807517 CARRIERES S/SEINE US 22 - ECQUEVILLY E.F.C. 21

U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs
Rencontres du 10/10/2026

U13
79504887 BOUGIVAL FOOT 1 / ST ARNOULT FC 1

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

ERRATUM : Annulation amende & pénalité
Rencontres du 26/09/2026

U11
MONTIGNY LE BX / HOUILLES AC

Amende après rappel aux 2 clubs : 20€
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 équipes
Rencontres du 03/10/2026

U10
ELANCOURT OSC / AUBERGENVILLE

Rappel avant amende
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique pour les 2 clubs
Rencontres du 10/10/2026

U10
MANTES VIVONS FOOT / CELLOIS CS
MANTOIS 78 FC / NEAUPHLE PONT
PLAISIROIS / VERSAILLES 78 FC
PECQ US / CARRIERES S/SEINE
VERNEUIL S / SEINE / MONTESSON US
HOUILLES SO / FOURQUEUX AS

U11
MANTES VIVONS FOOT / CELLOIS CS
MONTIGNY LE BX / CARRIERES S/ SEINE
SARTROUVILLE ES / GUYANCOURT ES
VELIZY AS / MUREAUX OFC
PECQ US / FOURQUEUX AS
CROISSY US / BOIS D ARCY

U12-U13 ESPOIRS

ERRATUM : Annulation amende & pénalité
Rencontres du 26/09/2026

U12
79502320 CELLOIS CS 21 / CHESNAY 78 FC 21

Amende après rappel aux 2 clubs : 20€
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 équipes
Rencontres du 03/10/2026

U12
79502249 POISSY FC 21 / PLAISIROIS FO
79502447 SARTROUVILLE ES 21 / FONTENAY FLEURY FC 21

U13
79504430 ELANCOURT OSC 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
79504703 PECQ US 1 / GARGENVILLE STADE 1

Rappel avant amende
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique pour les 2 clubs
Rencontres du 10/10/2026

U12
79502256 FEUCHEROLLES USA 21 / CARRIERES S/S US 21
79502334 CHESNAY 78 FC 21 / VERSAILLES 78 FC 21
79502410 HOUDANAISE REGION FC 21 / ST ARNOULT FC 21
79502513 MANTES VIVONS FOOT 21 / BOIS D'ARCY AS 21

U13
79504709 GARGENVILLE STADE 1 / TRAPPES ES 1
79504708 PLAISIROIS FO 1 / SARTROUVILLE 1
79504887 BOUGIVAL FOOT 1 / ST ARNOULT FC 1
79504884 HOUILLES AC 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1

ANOMALIES FEUILLES JONGLERIE

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 10/10/2026

U12
79502252 GUYANCOURT ES 21 / CROISSY US 21
Pénalité -1 pt aux 2 équipes - Feuille épreuve non conforme

79502253 PLAISIROIS FO / PLAISIROIS FO
Pénalité -1 pt aux 2 équipes - Feuille épreuve non conforme

FORFAIT GENERAL

U10-U11

Amende : 34€
(Annexe 2 RS DYF)

ISSOU AS 2 (U13)
ISSOU AS 22 (U12)

U12-U13

Amende : 34€
(Annexe 2 RS DYF)

ISSOU AS 1 (U13)

ABSENCE NON JUSTIFIEE A PLATEAU

U7

Amende : 20€ par équipe (Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 17/10/26

VILLEPREUX FC : 2 équipes

FORFAIT AVISE

CHALLENGES U10-U11

Amende 1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 17/10/26

CRU11
VESINET FC 1
VIROFLAY USM 1

FESTIVAL FOOT U13

Amende 1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 17/10/26

CARRIERES GRE AS 3
BUC FOOT AO 3
GUERVILLE ARNOUVILLE AS 2
BUCHELOISE AS 4
VIROFLAY USM 2
MAISONS LAFFITTE FC 4